

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
COMMUNE DE MARLY  
ARRETE DU MAIRE n° 03/2025

**Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement**  
**Rue de la Croix Saint Joseph**

**Le Maire de Marly,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de la société KMZ, en date du 02 janvier 2025,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de finition de pose de fourreaux et de chambres au niveau de la rue de la Croix Saint Joseph à Marly, pour le compte d'Orange,

**A partir du lundi 06 janvier et jusqu'au vendredi 10 janvier 2025 inclus**

**ARRETE**

**Article 1 :** Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés à Marly, la chaussée sera rétrécie, la circulation sera alternée par feux tricolores, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit et considéré comme gênant.

**Article 2 :** La signalisation sera mise en place par la société KMZ chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** La société KMZ devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société KMZ et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société SADE,  
Monsieur le Directeur de KMZ,  
Monsieur le Directeur de RESEDA  
Monsieur le Directeur des Services Techniques,  
Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau  
de l'Eurométropole de Metz,  
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 06 janvier 2025  
Pour le Maire  
le 1<sup>er</sup> Adjoint chargé de l'urbanisme,  
des travaux et de la circulation



Michel LISSMANN